

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mars 2026

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt six **le 12 mars à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

10 février 2026

Membres présents :

Date de la réunion :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, Marie-Pierre BEAU

12 mars 2026

Titulaires excusés : Michèle GAUTHIER, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Nelly ANTOINE, Vincent ROBIN, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Karine MICHOT, François FROMET, Corinne GARCIA

Suppléants : Philippe COLART, Jean-Claude CHADENAS

Suppléants excusés : Philippe AGULHON, Isabelle SOIRAT, Eric BARDET, José ABRUNHOSA, Christian SAUX, Stéphane LEDOUX, Odile SOULES

Pouvoirs :

Annick BARRÉ a donné pouvoir à Alain GOUTX
Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Michèle GAUTHIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Thierry BENOIST

N°03.2026bis

Joël DEBUIGNE été désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Finances
Budget Principal – Affectation
du résultat provisoire –
Exercice 2025

M. Eric MARTELLIERE, le Président, rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il convient, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'affecter le résultat de fonctionnement et de statuer sur le besoin de financement de la section d'investissement constaté en fin d'exercice comptable.

Pour mémoire, il est rappelé le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit ce calcul : le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12, l'instruction budgétaire et comptable M 57 et les directives de la trésorerie autorisant la reprise anticipée des résultats 2025 après la fin de la journée complémentaire du 31 janvier 2026, sous réserve d'une délibération spécifique.

La fiche de calcul du résultat provisoire de l'exercice 2025 établie par le Président a été attestée conforme par le comptable public le 23 février 2026 (annexe n°1).

Le Compte Financier Unique (CFU) est provisoire et il est visé par le comptable au titre de l'exercice 2025, et, est accompagné de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025, ceci, au vu de la difficulté d'établissement du CFU définitif pour l'exercice 2025, due à un problème informatique rencontré au niveau national par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le besoin de financement de la section d'investissement est constaté par l'ordonnateur.

Au vu des résultats comptables provisoires au titre de l'exercice 2025 suivants :

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre):	2 699 340,48 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre) :	2 645 100,58 €
Résultat d'exercice 2025	: - 54 240,90 €
Résultats antérieurs reportés	: + 818 843,51 €
Résultat de clôture provisoire (F)	: + 764 604,61 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre) :	69 339,73 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre) :	102 430,64 €
Résultat d'exercice 2025	: 33 090,91 €
Résultats antérieurs reportés	: 1 415 628,18 €
Résultat de clôture provisoire (I)	: + 1 448 719,09 €

Résultat global provisoire de clôture 2025 (F+I) : + 2 213 323,70 €

Solde des restes à réaliser : + 3 119,46 €

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le Président précise aux membres du Conseil d'Administration que :

1. s'agissant de l' **affectation du résultat provisoire de fonctionnement**, soit + 764 604,61 €, il est proposé d'affecter :

- à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 0,00 €, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 764 604,61 €.

2. s'agissant de l' **excédent de financement provisoire de la section d'investissement**, soit + 1 448 719,09 € :

il est proposé de reporter ce montant au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » pour le montant total de 1 448 719,09 €.

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante que, lors du vote du CFU définitif, les résultats seront définitivement arrêtés :

- si une correction des résultats s'avère nécessaire : une décision modificative pourra être votée pour l'entériner
- une délibération d'affectation du résultat définitif devra être adoptée en tout état de cause, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise ainsi anticipée.

.../...

Il est alors procédé au vote :

Votants : 21
Pour : 21
Contre : 0

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **d'approuver** l'affectation du résultat provisoire de fonctionnement de l'exercice 2025,
- **d'autoriser** le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 12 mars 2026

Le secrétaire de séance,



Joël DEBUIGNE

Le Président,



Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : *26 Mars 2026*
Exécutoire le : *26 Mars 2026*

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260312-03-2026bis-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

[Faint handwritten signature]

COLLECTIVITE : CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU LOIR ET CHER

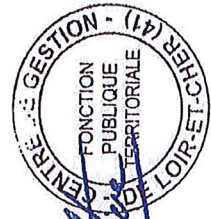
EXERCICE 2025 - CALCUL DU RESULTAT PROVISoire

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	144 480,86 €	2 562 957,00 €	2 707 437,86 €
	Recettes réalisées	102 430,64 €	2 645 100,58 €	2 747 531,22 €
	Recettes à réaliser	10 080,00 €	- €	10 080,00 €
	Autorisation budgétaire totale	362 557,00 €	3 381 800,51 €	3 744 357,51 €
Dépenses	Dépenses réalisées	69 339,73 €	2 699 340,48 €	2 768 680,21 €
	Restes à réalisées	6 960,54 €	- €	6 960,54 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	33 090,91 €	54 239,90 €	21 148,99 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 415 628,18 €	818 843,51 €	2 234 471,69 €
Solde (investissement) et résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	1 448 719,09 €	764 603,61 €	2 213 322,70 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	3 119,46 €	- €	3 119,46 €

L'ordonnateur

La Chaussée Saint-Victor, le 23/02/2026

Le Président,
Monsieur Eric MARTELLIERE



Le comptable

Le 24/02/2026

Service de Gestion Comptable
de Vendôme
120 Bd Kennedy
41106 VENDÔME CEDEX
Tél: 02 54 23 18 59

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260312-03-2026bis-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026